DÉPARTEMENT de l'ESSONNE | 3e CIRCONSCRIPTION

Élections Législatives du 5 Mars 1967



Né à Brest le 17 septembre 1902. Plutôt que d'y poursuivre ses études, il quitte sa Bretagne à 17 ans pour se mettre au service d'une importante usine des environs de Maubeuge qui, libérée, commence à reprendre de l'activité. Il y dépense **son jeune enthousiasme et son énergie naissante** au profit d'une région sinistrée. Il y acquiert les qualités de travail, apanage des gars du Nord. Après avoir accompli son service militaire au 5e Régiment du Génie de Versailles, il s'installe à Viry-Châtillon où il exerce pendant plusieurs mois le métier de chauffeur, d'abord au compte des autres, puis à son propre compte, dès qu'il est en mesure de devenir propriétaire d'un camion.

De cette activité artisanale nait l'affaire qu'il dirige actuellement et qui occupe plusieurs centaines de travailleurs de la Région. Dès qu'il le peut, il promulgue au sein de son entreprise une **politique sociale hardie**, accordant à son personnel, 10 ans d'avance, les avantages que les lois de 36 accorderont au monde du travail. Pendant la guerre, il met à la disposition des populations de la région tous les moyens dont dispose son entreprise pour atténuer les affres de l'occupation.

A la tête de la municipalité de Viry-Châtillon depuis près de 20 ans, constamment réélu dès le 1er tour de scrutin, il s'efforce de faire de sa commune une commune modèle, dotée de tout ce qui peut contribuer au bien être de ses concitoyens et de **ceux des communes voisines**, qui profitent largement de ses diverses réalisations.

Elu Conseiller Général en 1958, puis réélu dès le 1er tour de scrutin en 1964, il se met au service du département, prend une part active à son développement et entretient des contacts et relations amicales et fructueuses, avec tous les représentants de l'Administration.

De 1958 à 1962, il représente la 15e circonscription à l'Assemblée Nationale.

HENRI LONGUET

CONSEILLER GÉNÉRAL
MAIRE DE VIRY-CHATILLON

SUPPLÉANT

JACQUES JEAN SUISSE

DU CRAND ENSEMBLE DE MASSY

Mes chères Concitoyennes,
Mes chers Concitoyens,

Une fois de plus, je sollicite vos suffrages. Depuis plusieurs années les habitants de Viry-Châtillon me les ont accordés et m'ont constamment réélu dès le 1er tour de scrutin. Depuis 8 ans vos suffrages m'ont délégué au Conseil Général de Seine et Oise.

Ces fonctions suffisent à montrer la connaissance que je peux avoir de la « chose publique » et des moyens politiques à déployer pour défendre les intérêts et satisfaire les aspirations de la grande masse qui m'a accordé sa confiance.

Il y a 4 ans, **sous la pression et la puissance d'une campagne orchestrée**, vous avez cru devoir confier à un autre le mandat de député que je tenais des élections de 1958.

Vous êtes en mesure aujourd'hui d'apprécier ce que vous a apporté le choix **d'un représentant étranger à notre région**, ignorant de vos soucis et de vos problèmes, représentant que vous ne connaissiez pas et que **durant 4 ans vous n'avez pu rencontrer**.

Vous avez pris conscience de la nécessité de vous faire représenter à l'Assemblée par un homme qui vit parmi vous, connaît vos problèmes et avec lequel dès que vous le voulez, vous pouvez avoir un **contact direct.**

Vous considérerez que notre **nouveau département,** dont l'expansion et l'aménagement posent chaque jour de multiples et graves problèmes, ne peut être représenté que par un élu qui en peut donner des solutions satisfaisant à la fois l'intérêt national et celui des populations qui y vivent. Pour y parvenir n'est-il pas indispensable qu'il connaisse l'intérêt de ces populations.

Ne vous laissez pas **leurrer par une propagande plus puissante** que celle d'il y a 4 ans et qui risque, si vous y prêtez oreille, de ne vous apporter rien de plus que ce que ces 4 années vous ont apporté.

Je vous remercie, mes chères Concitoyennes, mes chers Concitoyens, de la confiance que vous voudrez bien m'accorder. Pour ma part, je ferai tout pour ne pas en démériter. Sachez que tout mon dévouement vous est d'ores et déjà acquis.

L'exposé d'un programme en si peu de place est impossible. Henri LONGUET doit se contenter d'en esquisser les grandes lignes et d'en indiquer les têtes de chapitres principaux.

LOGEMENTS

En ce domaine la France bat tous les records de l'échec. Cette constatation est d'autant plus grave qu'une habitation décente est indispensable à l'équilibre et au bonheur des hommes.

On ne construit pas assez parce qu'on ne respecte pas les programmes que l'on élabore.

Il faut tendre, coûte que coûte, à la construction de 600 000 logements par an (comme en Allemagne).

Faciliter l'accès à la propriété, grâce à un crédit plus large, plus long et moins coûteux.

Créer les équipements sanitaires et sociaux en même temps que les logements.

ÉDUCATION NATIONALE

Consacrer à l'Education Nationale un effort prioritaire. Respecter les programmes établis. Le IVe Plan n'a été respecté qu'à 85 %. Le Ve Plan a d'ores et déjà pris un retard notable. En ce qui concerne le financement des équipements scolaires, que l'Etat prenne la responsabilité qui lui revient et ne recourt pas, comme il est de plus en plus courant, aux finances des collectivités locales, la fourniture des terrains étant à la charge des municipalités, ainsi qu'une part des frais de construction.

Le recrutement du personnel enseignant stagne à un niveau trop faible. Il faut remédier aux cours de la dévalorisation de la fonction enseignante :

— rémunération trop basse ;
— surpeuplement des classes ;
— écrasement des maîtres et professeurs sous le poids, toujours plus étouffant, des règlements, des programmes, des examens.

HOPITAUX

En ce domaine le Moyen-Age côtoie le XXe siècle. Cette situation est dûe surtout à l'insuffisance des crédits accordés à la Santé Publique, ainsi qu'à des déficiences d'ordre politique et administratif.

Le droit à la santé constitue l'un des droits fondamentaux de l'homme.

Là encore les programmes n'ont pas été respectés, malgré le retard considérable que nous connaissons par rapport à la plupart des pays d'un niveau de développement comparable et qui touche en particulier :

— le domaine de la prévention ;
— les hôpitaux et établissements pour enfants inadaptés, malades chroniques et vieillards infirmes.

Les crédits alloués sont très insuffisants. **La commission de l'Equipement Sanitaire et Social du plan avait demandé 55 milliards pour satisfaire les besoins sanitaires et sociaux. Le Gouvernement a réduit ce chiffre à 13 milliards.**

Le recrutement du personnel hospitalier est de plus en plus menacé. Le dernier effort substantiel en leur faveur a été fait en 1962. L'hémorragie du personnel infirmier dont souffrent les hôpitaux est grave. Les besoins en infirmières ou infirmiers représentent le double des effectifs constatés.

Pour attirer des éléments de qualité dans une profession qui devrait compter 200 000 salariés, il faut élargir l'éventail des salaires.

ROUTES

La politique de la route tourne le dos à celle de l'automobile. La progression du nombre de voitures mises en circulation est considérable. Les routes sont trop étroites et devraient être élargies — 2 500 points noirs (traversées de village et carrefours dangereux) subsistent en 1967.

Notre réseau d'autoroutes ne dépasse pas en longueur celui de la Hollande ou de la Belgique.

Alors que les automobilistes ont versé plus de 10 milliards au Trésor (vignette, carte grise, impôts sur le carburant), les investissements routiers ne doivent s'élever en 1967 qu'à 2,3 milliards.

L'essence française est la plus chère du monde. Le financement est à reconsidérer.

JEUNESSE ET SPORTS

Par rapport à la population totale, il y a 40 % de Français de moins de 20 ans, soit 15,5 millions de jeunes.

La majorité sortante se flatte d'avoir instauré la stabilité. Si nous avons eu la stabilité des hommes, nous sommes loin d'avoir acquis la stabilité des institutions. C'est ainsi qu'en ce qui concerne la jeunesse et les sports, nous avons connu successivement un « Haut Commissariat », un « secrétariat d'Etat » et un « Ministère ». Ceci traduit l'incertitude gouvernementale dans ce domaine.

Les programmes et les équipements se ressentent de cette incertitude et l'Etat ne fait rien, ou pas grand-chose, de cohérent pour la jeunesse et pour les équipements sportifs qui lui sont nécessaires.

L'initiative en ce domaine est laissée aux Collectivités locales, qui doivent prélever sur leur budget pour les réaliser. Les moyens dont disposent les collectivités sont généralement trop faibles pour faire face aux dépenses correspondantes de telle sorte que nous manquons de stades, de gymnases et de piscines.

LES FLEAUX NATURELS

Il s'agit là d'un problème particulier à notre région. Nous voulons parler des **inondations et des dégâts** de tous ordres qu'elles créent en plusieurs communes de la circonscription, constamment sous leur menace.

Les Pouvoirs Publics ont été alertés à diverses reprises, des projets très sérieux ont été établis, mais rien n'a été fait, faute de crédits ou d'emprunts, de telle sorte qu'au moment des inondations de puissants moyens doivent être mis en œuvre pour venir en aide à la population menacée. Ils entraînent chaque fois d'importantes dépenses qui additionnées, d'années en années, représentent un montant supérieur à ce qu'aurait pu être l'investissement.

Le Conseil Général a été saisi à plusieurs reprises par Henri LONGUET, auteur de projets, et il est extrêmement urgent qu'une solution soit apportée.

Vu, le Candidat.

IMP. PAYARD - JUVISY